

Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH)

**Rapport sur
l'EMTPH de
2012–2013**

Une version électronique de ce rapport se trouve sur le site Web
du ministère des Services à la famille du Manitoba à l'adresse suivante :
www.gov.mb.ca/fs/index.fr.html.

Introduction	2
Contexte	2
EMTPH Canada-Manitoba	3
Principes de l'EMTPH	5
Exigences en matière d'obligation redditionnelle .	6
Composantes des programmes de l'EMTPH au Manitoba	9
Programmes d'Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	10
Programmes de santé	24
Programmes de Vie saine, Aînés et Consommation	36
Programmes d'Enfants et Perspectives pour la Jeunesse	43
Indicateurs sociaux	45
Conclusion.....	48

INTRODUCTION

Ce rapport sur l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) conclue entre le Canada et le Manitoba propose une description des activités dont les coûts étaient partagés dans le cadre de cette entente au cours de l'exercice 2012-2013. Sont également inclus les indicateurs sociaux de la participation au marché du travail tirés de l'*Enquête sur la dynamique du travail et du revenu* de 2011 menée par Statistique Canada pour le Manitoba.

L'EMTPH prévoit le transfert de fonds fédéraux aux provinces et aux territoires pour divers programmes et services améliorant la participation économique des adultes handicapés en âge de travailler au marché du travail. Les programmes et les services admissibles au financement dans le cadre de l'EMTPH doivent tenir compte des défis spécifiques au marché du travail auxquels les personnes handicapées font face, ainsi que des besoins distincts de chaque personne handicapée pour déterminer l'ensemble des interventions nécessaires à la recherche, à l'obtention et à la conservation d'un emploi.

CONTEXTE

Le gouvernement du Canada et les gouvernements des provinces et des territoires ont offert aux personnes handicapées de nombreux programmes d'aide au fil du temps. En 1962, l'entente sur la Réadaptation professionnelle des personnes handicapées prévoyait des mécanismes de financement des gouvernements fédéral et provinciaux visant à offrir des programmes complets de réadaptation professionnelle aux personnes handicapées.

Le 1^{er} avril 1998, l'entente sur l'Aide à l'employabilité des personnes handicapées (AEPH) a remplacé l'entente sur la Réadaptation professionnelle des personnes handicapées. L'accord sur l'AEPH conclu entre le Canada et le Manitoba était une entente quinquennale de partage des coûts pour la période allant du 1^{er} avril 1998 au 31 mars 2003. Elle mettait fortement l'accent sur l'emploi dans des programmes qui étaient financés pour aider les personnes handicapées. L'AEPH a été prolongée ensuite jusqu'au 31 mars 2004 pour permettre aux gouvernements de négocier l'entente qui lui succéderait. Le 1^{er} avril 2004, l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées (EMTPH) a remplacé l'entente sur l'AEPH.

EMTPH CANADA-MANITOBA

À l'origine, l'EMTPH conclue entre le Manitoba et le Canada était une entente de partage des coûts de deux ans entre le gouvernement du Canada et le gouvernement du Manitoba, pour la période allant du 1^{er} avril 2004 au 31 mars 2006. L'EMTPH a connu une série de prolongations et continuera jusqu'au 31 mars 2013. Elle donne les grandes lignes de l'accord de financement conclu entre les gouvernements fédéral et provinciaux pour offrir des programmes et des services qui amélioreront la participation économique au marché du travail des adultes handicapés en âge de travailler, en les aidant à surmonter les obstacles à l'emploi.

Le nouveau cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées offre une plus grande flexibilité à l'égard des activités de financement et plus d'exigences en matière d'obligation redditionnelle qui mettent l'accent sur les résultats et la présentation de rapports destinés au public.

Domaines prioritaires

Conformément aux EMTPH, les gouvernements provinciaux et territoriaux peuvent déterminer eux-mêmes les programmes et services devant être financés dans leur territoire. Ceux-ci devront cependant respecter les domaines prioritaires suivants :

- Éducation et formation – L'amélioration de la scolarité de base et de la scolarité postsecondaire ainsi que des compétences liées au travail des personnes handicapées;
- Participation à l'emploi – L'amélioration de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail et de leur autonomie grâce à des activités liées à l'emploi;
- Occasions d'emploi – L'accroissement de la disponibilité, de l'accessibilité et de la qualité des emplois pour les personnes handicapées, en partenariat avec les entreprises et le reste de la population active;
- Connexion entre les employeurs et les personnes handicapées – Une plus grande sensibilisation au sujet des habiletés et de la disponibilité des personnes handicapées et le renforcement des connaissances de celles-ci sur les occasions qu'offre le marché du travail;

- Accroissement des connaissances — L'élargissement des connaissances qui permettent l'amélioration continue des mesures visant le marché du travail et des programmes destinés aux personnes handicapées.

Contribution fédérale

À l'origine, le gouvernement du Canada avait accepté de contribuer une somme égale à la moitié des dépenses engagées par le Manitoba pour offrir des programmes et des services conformément à l'EMTPH, jusqu'à un maximum annuel de 7 914 000 \$ pour la durée originale de l'Entente, soit deux ans.

Le budget fédéral de mars 2004 prévoyait un financement supplémentaire de 30 millions de dollars à l'échelle nationale, pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées. À partir de 2004-2005, ce financement supplémentaire a été accordé en fonction du nombre d'habitants, après les déductions de fonds requises pour un budget de financement de base de 1 250 000 million de dollars pour les provinces et les territoires les plus petits (Île-du-Prince-Édouard, Yukon, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut).

Ce nouveau financement fournissait une somme supplémentaire de 1 051 000 \$ pour le Manitoba, faisant passer la contribution fédérale de 7 914 000 \$ à 8 965 000 \$ par an.

PRINCIPES DE L'EMTPH

Les EMTPH sont fondées sur les principes suivants :

- Les personnes handicapées doivent être pleinement intégrées dans la vie économique et sociale de notre pays, et pour cela elles doivent surtout participer avec succès au marché du travail. En obtenant et en conservant un emploi intéressant, les personnes handicapées deviendront plus autonomes et pourront réussir à s'intégrer.
- Un ensemble d'approches diverses est nécessaire pour soutenir les personnes handicapées et les employeurs afin d'améliorer la situation d'emploi des personnes handicapées.
- Les personnes handicapées doivent avoir accès aux programmes d'emploi réguliers et ciblés afin de pouvoir participer avec succès au marché du travail.
- Les soutiens liés à l'emploi et les soutiens en milieu de travail sont essentiels à la réussite des personnes handicapées sur le marché du travail.
- Les soutiens et les services doivent être individualisés, holistiques, liés à d'autres systèmes de soutien, faciles d'accès, transférables au moment des diverses transitions de la vie, opportuns et inclusifs.
- La collaboration et le partenariat entre les gouvernements, les personnes handicapées, les organismes communautaires, les entreprises, les syndicats, les Autochtones, les Métis et les Inuits, et d'autres intervenants sont essentiels au succès d'une stratégie du marché du travail globale.
- Le présent cadre est fondé sur l'obligation redditionnelle et l'établissement de rapports à l'intention du public pour faire état des résultats et pour orienter l'élaboration des programmes et des politiques.

EXIGENCES EN MATIÈRE D'OBLIGATION REDDITIONNELLE

Les gouvernements reconnaissent le rôle important que joue l'obligation redditionnelle dans une démarche à long terme efficace qui leur permet d'atteindre leur objectif commun en ce qui a trait à l'amélioration de la situation des personnes handicapées sur le marché du travail. L'EMTPH mettant l'accent sur l'obligation de rendre compte aux intervenants et à la population, une de ses principales composantes est le cadre redditionnel, qui comprend les éléments suivants :

- les comptes rendus sur les indicateurs de programme;
- les comptes rendus sur les indicateurs sociaux;
- l'évaluation.

Le cadre multilatéral de l'EMTPH exige que les mécanismes d'obligation redditionnelle et d'évaluation permettent des approches quantitatives et qualitatives et qu'ils soient axés sur la modification de la situation professionnelle et du profil d'employabilité des participants aux programmes.

Indicateurs de programme

L'EMTPH exige que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les programmes et les services financés dans ce cadre pour faire état des activités qui ont été entreprises afin d'améliorer la situation de l'emploi des personnes handicapées. Les indicateurs de programme comprennent :

- le nombre de personnes qui participent activement aux programmes;
- le nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme;
- le nombre de personnes qui ont accompli des progrès dans leurs interventions;
- le nombre de personnes qui ont trouvé un travail après avoir participé au programme;
- le nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle.

Chaque secteur de programme doit concevoir des mécanismes de suivi de ces indicateurs. En conséquence, il est possible de compter les participants plus d'une fois s'ils reçoivent les services de plus d'un programme.

Indicateurs sociaux

L'EMTPH exige aussi que le gouvernement fasse un rapport annuel sur les indicateurs sociaux de la participation des personnes handicapées au marché du travail. Les indicateurs sociaux comprennent :

- le taux d'emploi;
- le revenu d'emploi;
- le niveau de scolarité.

Évaluation

Les activités d'évaluation visent à mesurer les effets à long terme ainsi que les répercussions et les résultats qualitatifs des programmes et services dont les coûts sont partagés en vertu de l'EMTPH et qui sont destinés aux personnes handicapées. Conformément au nouveau cadre multilatéral de l'EMTPH, le gouvernement fédéral a accepté de financer entièrement une évaluation-pilote des programmes de l'AEPH et de l'EMTPH du Manitoba. L'évaluation-pilote a permis de mesurer la justification et la pertinence des programmes de l'AEPH et de l'EMTPH par rapport aux besoins des personnes handicapées, d'examiner les processus de conception et de prestation des services et d'évaluer dans quelle mesure ces derniers sont conformes aux pratiques exemplaires. Le rapport sur l'évaluation sommative de l'AEPH et de l'EMTPH a été achevé en juin 2010 et est affiché sur le site www.rhdcc.gc.ca/fra/publications/evaluations/competences_emploi/2010/fevrier.shtml.

Dans le cadre de ses efforts constants visant à améliorer les rapports sur les résultats, le Manitoba a terminé en mars 2013 une analyse des résultats du Programme d'emploi-habilités dont le suivi est fait au moyen de formulaires analysables d'ouverture et de fermeture. L'analyse a permis de conclure que les participants au Programme

avaient augmenté leur niveau d'études, avaient été plus nombreux à déclarer leur emploi comme principale source de revenu et étaient moins dépendants de l'aide à l'emploi et au revenu. De plus, lorsque l'on compare la situation d'emploi d'un participant à l'ouverture du dossier et à sa fermeture, on note une évolution positive dans les heures d'emploi et les salaires horaires. Ainsi, le taux de participation à des emplois occasionnels et à temps partiel a baissé tandis que le taux de participation à des emplois à temps plein a augmenté. Parmi les activités d'évaluation que le Manitoba va entreprendre, citons : l'examen des résultats de l'emploi et des économies de coûts pour les prestataires de l'Aide à l'emploi et au revenu qui ont reçu un soutien d'un bureau de placement financé par le Programme d'emploi-habilités et l'évaluation de l'Allocation de mérite pour le travail bénévole en ce qui concerne la mise en œuvre de cette allocation et le nombre de prestataires de l'Aide à l'emploi et au revenu qui quittent un poste de bénévole pour un emploi.

COMPOSANTES DES PROGRAMMES DE L'EMTPH AU MANITOBA

Quatre ministères offrent des programmes et des services qui relèvent de l'EMTPH, notamment des services axés sur l'emploi afin d'aider les participants handicapés admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à conserver un emploi.

- **Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba** – Pour les adultes ayant une déficience mentale, physique ou psychiatrique, ou des troubles d'apprentissage;
- **Santé Manitoba** – Pour les adultes ayant une déficience psychiatrique.
- **Vie saine, Aînés et Consommation Manitoba** – Pour les adultes ayant une dépendance à la drogue ou à l'alcool.
- **Enfants et Perspectives pour la jeunesse Manitoba** – Pour les étudiants handicapés.

Le tableau suivant fournit un sommaire des dépenses de 2012-2013 admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, par ministère :

EMTPH			
DÉPENSES D'ADMINISTRATION ET DE PRESTATION DES PROGRAMMES (EN MILLIERS DE DOLLARS)			
2012-2013			
Ministère	Administration	Programme	Total
Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce	1 589,4	8 409,2	9 998,6
Santé	1 522,8	11 600,3	13 123,1
Vie saine, Aînés et Consommation	1 839,8	4 874,2	6 714,0
Enfants et Perspectives pour la jeunesse	0,0	189,8	189,8
Total des dépenses	4 952,0	25 073,5	30 025,5
Contribution fédérale*	1 344,7	7 620,3	8 965,0
Contribution provinciale	3 607,3	17 453,2	21 060,5

*Les dépenses liées à la prestation du Programme d'emploi-habilités et du Programme d'aide à l'emploi et au revenu offerts par Services à la famille ne figureront au titre de l'EMTPH que lorsqu'elles auront été transférées à Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce.

** Dans le cadre de ce rapport, les frais d'administration ne constituent pas plus de 15 % de la contribution fédérale annuelle totale.

ENTREPRENARIAT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET COMMERCE

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce s'engage à améliorer la qualité de vie en favorisant l'inclusion économique, professionnelle et sociale de l'ensemble des Manitobains et Manitobaines, et en créant une économie prospère qui profite à toute la population pour que la province soit un endroit épanouissant où l'on peut vivre, apprendre, travailler et investir. En vue d'atteindre ces objectifs, le ministère encouragera le commerce, l'investissement et l'entreprenariat en collaborant avec les intervenants de façon à donner toutes les chances de prospérer à l'ensemble des Manitobains et des Manitobaines, en soutenant le développement d'une main-d'oeuvre qualifiée et durable à l'aide de possibilités de formation et d'emploi, et en fournissant des soutiens financiers et autres à ceux et celles qui ont besoin d'aide pour subvenir à leurs besoins essentiels afin qu'ils puissent participer davantage à la société et jouir d'une plus grande autonomie.

Description des programmes et des services

En 2011-2012, la responsabilité du Programme d'emploi-habilités et du Programme d'aide à l'emploi et au revenu a été transférée de Services à la famille et Travail à Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce. Ces programmes sont admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH et comprennent : d'autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu, le Fonds emploi *Habilités* et les programmes de soutien en milieu de travail (Supported Employment Programs). La prestation des services dans le cadre du Programme d'emploi-habilités et du Programme d'aide à l'emploi et au revenu continue d'être assurée par Services à la famille et Travail. Les dépenses liées à la prestation de ces services ne figureront pas au titre de l'EMTPH tant qu'elles ne seront pas totalement transférées à Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce.

Programme d'emploi-habilités

Le Programme d'emploi-habilités offre une vaste gamme de services axés sur l'emploi pour aider les adultes handicapés à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver afin

d'accroître leur autonomie et leur capacité de contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence.

Le Programme d'emploi-habilités est offert par des conseillers en orientation professionnelle dans les bureaux régionaux de Services à la famille et Travail Manitoba, par les offices régionaux de la santé et par trois organismes désignés qui reçoivent un financement provincial pour offrir des services à des groupes précis de personnes handicapées. Les trois organismes désignés sont les suivants :

- **l'Institut national canadien pour les aveugles (INCA) - Division du Manitoba** – Cet organisme offre des évaluations professionnelles, de la formation, du counseling, des services de placement et des programmes d'adaptation à la vie quotidienne aux participants ayant une déficience visuelle;
- **l'Association canadienne des paraplégiques (ACP) (Manitoba) Inc.** – L'Association offre aux participants ayant des lésions de la moelle épinière des services d'orientation, d'évaluation, de formation professionnelle et de placement.
- la **Society for Manitobans with Disabilities (SMD) Inc.** – Cet organisme offre aux personnes ayant une incapacité physique ou auditive des services d'évaluation, d'orientation, de formation professionnelle et de placement.

Le Programme d'emploi-habilités achète aussi des services d'évaluation, de formation professionnelle, de placement, de transition de l'école au travail et de suivi auprès de sept organismes d'emploi. Ces organismes ont comme objectif commun d'aider les participants au Programme à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Chaque organisme a élaboré sa propre méthode pour atteindre ce but et vise un groupe de personnes handicapées distinct. Ces sept organismes sont les suivants :

- **Career Connections Inc.** – Cet organisme de Brandon fournit des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes de l'ouest du Manitoba qui souffrent d'une incapacité mentale, d'une déficience physique ou psychique, ou de troubles d'apprentissage.
- **Employment Preparation Centre** – Cet organisme de Winnipeg dirigé par la Society for Manitobans with Disabilities Inc. offre des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui souffrent d'une déficience physique ou psychique ou de problèmes d'apprentissage dans les régions du centre, de l'est, du nord-ouest et du nord du Manitoba.

- **Connect Employment Services Ltd.** – Cet organisme de Winnipeg fournit des évaluations au travail, de la formation au travail et des services de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Premier Personnel Corp.** – Cet organisme de Winnipeg offre des services de transition école-travail et de suivi aux personnes ayant une incapacité mentale.
- **Skills Unlimited's Sair Centre of Learning** – Cet organisme de Winnipeg offre des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui souffrent d'abord d'une déficience psychique ou de troubles d'apprentissage.
- **SCE Lifeworks Inc.** – Cet organisme de Winnipeg offre des services d'évaluation du travail, de formation au travail et de suivi aux personnes qui souffrent d'une incapacité mentale.
- **Segue Career Options Inc.** – Cet organisme de Winkler fournit des services d'évaluation au travail, de formation au travail et de suivi aux personnes du centre-sud du Manitoba qui souffrent d'une déficience psychique ou physique, ou de troubles d'apprentissage.

Les activités à coûts partagés du Programme d'emploi-habilités en vertu de l'EMTPH peuvent être réparties en trois catégories, comme suit :

- l'administration,
- la coordination des services,
- la formation.

Administration

La Direction de l'aide à la prestation de services de la Division de la prestation de services dans les communautés, de Services à la famille et Travail Manitoba, fournit une orientation générale au personnel provincial, aux organismes désignés et aux fournisseurs de services externes qui appliquent le Programme de réadaptation professionnelle. Les employés de la Direction s'occupent aussi de l'approbation et de la surveillance du financement des biens et des services offerts en vertu du Programme pour aider les participants admissibles à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba est également responsable de la coordination de l'administration de l'EMTPH pour la province. Cela consiste à veiller au respect des

critères d'admissibilité par les programmes à coûts partagés en vertu de l'EMTPH et à la mise en place de systèmes de collecte de données appropriés afin de répondre aux exigences en matière d'obligation redditionnelle et d'évaluation. Les frais d'administration comprennent aussi une portion des subventions aux trois organismes désignés (l'INCA, l'ACP et la SMD).

Coordination des services

Le Programme d'emploi-habilités offre des services personnalisés, fondés sur un modèle de réadaptation selon lequel les responsabilités d'orientation professionnelle comprennent des évaluations professionnelles, des conseils d'adaptation et psychosociaux, des services de gestion des cas, de planification professionnelle et de placement, ainsi que des activités de perfectionnement. Ce modèle est axé sur le participant, le conseiller en orientation professionnelle ayant pour tâche de l'informer et de l'orienter pour l'aider à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi ou à le conserver. Le conseiller en orientation professionnelle coordonne la prestation des divers biens et services dont le participant a besoin pour atteindre son objectif d'emploi. Les activités du conseiller en orientation professionnelle varient d'un participant à l'autre et peuvent inclure ce qui suit :

- la détermination de l'admissibilité au Programme d'emploi-habilités;
- l'évaluation de base;
- l'orientation professionnelle et le counseling préalable à l'emploi, en fonction des facteurs liés à un handicap qui ont des répercussions sur l'emploi;
- l'élaboration d'un plan professionnel personnalisé;
- la coordination des services nécessaires à la mise en œuvre et à l'appui du plan professionnel;
- l'aide directe accordée pour la recherche d'emploi et le placement;
- la surveillance et le suivi après l'obtention d'un emploi afin de pouvoir le conserver, c'est-à-dire la résolution des problèmes liés à l'incapacité à mesure qu'ils surgissent et l'organisation de soutiens liés à l'emploi appropriés.

Formation

Si le plan professionnel comprend une formation scolaire ou professionnelle régulière, le conseiller en orientation aidera le participant à choisir le centre de formation approprié et à avoir accès à des sources de financement. Dans le cas où le participant n'a pas accès à d'autres sources de financement, le conseiller pourra l'aider à présenter une demande auprès du Fonds de formation du Programme d'emploi-habilités, qui finance les formations scolaires et professionnelles.

Lorsque le plan professionnel prévoit une formation plus pratique, le conseiller en orientation professionnelle aide le participant à obtenir des services de placement, d'évaluation, de formation au travail et de suivi de la part d'un bureau de placement. Les bureaux fournissent généralement des évaluations et de la formation dans un milieu de travail communautaire normal. Il arrive que le conseiller en orientation professionnelle organise une formation au travail directement avec l'employeur. Cela se produit habituellement dans les régions où le service n'est assuré par aucun organisme d'emploi.

Lorsque le participant démontre qu'il est prêt à travailler, le conseiller en orientation professionnelle lui fournit une aide directe ou indirecte sous forme d'activités de placement et de divers services de soutien. Les services de soutien peuvent comprendre des subventions salariales pour ententes de formation en cours d'emploi, l'aménagement du lieu de travail, de l'équipement spécialisé et des services d'interprétation en période d'orientation. Les services de suivi, y compris un encadrement professionnel à durée limitée, sont généralement achetés auprès d'un bureau de placement.

Autres options, services et soutiens

En 2000-2001, on a étendu le Programme d'emploi-habilités aux deux options et services qui suivent :

- la réadaptation professionnelle autonome;
- la transition de l'école au travail.

Réadaptation professionnelle autonome

La réadaptation professionnelle autonome offre aux personnes handicapées un choix quant à la manière de présenter une demande auprès du Fonds de formation du Programme d'emploi-habilités. Ce choix donne aux personnes admissibles qui ne veulent pas d'un conseiller en orientation, ou qui n'en ont pas besoin, l'occasion de présenter des demandes d'aide financière. Un comité de révision, composé de représentants de la communauté et d'employés du Programme d'emploi-habilités, examine les demandes rédigées de façon autonome et transmet des recommandations à la Direction de l'aide à la prestation des services pour approbation.

Transition de l'école au travail

La transition de l'école au travail prévoit une aide financière pour aider les participants à trouver et à maintenir un emploi soumis à la concurrence. L'aide accordée est fournie afin de payer les services de formateurs en milieu de travail qui aident les adultes ayant une déficience développementale à passer du système scolaire à un emploi soumis à la concurrence rémunéré au salaire minimum ou à un salaire plus élevé.

Participants au Programme

Les tableaux qui suivent fournissent des renseignements sur la principale incapacité dont souffraient les participants au Programme d'emploi-habilités ainsi que sur les régions ou les organismes qui fournissaient des services de gestion des cas, à la fin mars 2013.

PROGRAMME D'EMPLOI- HABILETÉS	
AU 31 MARS 2013	
Région - organisme	N^{bre} de participants
Bureaux régionaux de Services à la famille et Travail	
Centre	109
Est	171
Entre-les-Lacs	51
Nord	33
Parcs	53
Ouest	279
Winnipeg	1 076
Sous-total	1 772
Institut national canadien pour les aveugles (INCA)	341
Association canadienne des paraplégiques (ACP)	191
Society for Manitobans with Disabilities (SMD)	605
Reaching E-Quality Employment Services	44
Réadaptation professionnelle autonome	22
Santé mentale	245
Sous-total	1 448
Total	3 220

**PROGRAMME D'EMPLOI- HABILITÉS
AU 31 MARS 2013**

Invalidité	N^{bre} de participants
Déficience mentale	675
Incapacité auditive	190
Trouble d'apprentissage	415
Déficience physique (autre qu'une incapacité auditive ou une déficience visuelle)	664
Déficience psychique	936
Déficience visuelle	340
Total	3 220

En plus de la coordination des services fournie par les conseillers en orientation professionnelle, 1 153 participants ont reçu un financement du Fonds de formation du Programme d'emploi-habilités en 2012-2013.

**FONDS DE FORMATION DU PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS
2012-2013**

Invalidité	N^{bre} de participants
Déficience mentale	215
Incapacité auditive	78
Trouble d'apprentissage	173
Déficience physique (autre qu'une incapacité auditive ou une déficience visuelle)	214
Déficience psychique	430
Déficience visuelle	43
Total	1 153

Indicateurs de résultats de programme

Des renseignements tirés du sondage sur les activités d'un participant au Programme d'emploi-habilités de 2012-2013 sont fournis dans les tableaux suivants. Des données telles qu'elles ont été communiquées par les conseillers en orientation professionnelle du Programme sont offertes en ce qui concerne l'emploi, l'établissement et l'avancée du plan professionnel des participants. Certains participants ont reçu plus d'un service au cours de l'année et figurent plus d'une fois dans le tableau.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS 2012-2013	
Indicateurs de programme de l'EMTPH	N^{bre} de participants
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	3 418
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	541
3. Nombre de personnes qui évoluent vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	1 409
4. Nombre de personnes qui ont un emploi	855
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	118

Le tableau suivant fournit des renseignements sur le nombre d'heures et les types d'emploi pour les participants en 2012-2013. Certains participants sont employés par plus d'un employeur et figurent plus d'une fois dans le tableau.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS 2012-2013	
Type d'emploi	N^{bre} de participants
De une à 15 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	89
De une à 15 heures par semaine, à durée déterminée	16
De une à 15 heures par semaine, permanent	68
De 16 à 30 heures par semaine, occasionnel ou saisonnier	55
De 16 à 30 heures par semaine, à durée déterminée	36
De 16 à 30 heures par semaine, permanent	216
31 heures ou plus par semaine, occasionnel ou saisonnier	30
31 heures ou plus par semaine, à durée déterminée	35
31 heures ou plus par semaine, permanent	314
Total	859

Voici les raisons pour lesquelles les participants n'ont pas terminé leur programme ou n'y ont pas donné suite en 2012-2013, selon les conseillers en orientation professionnelle. Certains participants sont employés par plus d'un employeur et figurent plus d'une fois dans les tableaux.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILETÉS 2012-2013	
Raison de l'abandon du Programme	N^{bre} de participants
Poursuite de leur plan	1 292
Plan en voie d'élaboration	488
Raisons liées à une incapacité	822
Motif d'ordre familial ou personnel	491
Perte d'intérêt envers le programme ou le plan	321
Obtention d'un emploi	124
Déménagement	98
Autre source de financement	48
Impossibilité d'accéder au programme choisi	30
Aucune autre source de financement	14
Décès	15
À la retraite	9
Autre	268
Je ne sais pas	133
Total	4 153

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILETÉS 2012-2013	
Raison de la non-évolution dans le programme	N^{bre} de participants
Plan en voie d'élaboration	293
Raisons liées à une incapacité	555
Motif d'ordre familial ou personnel	337
Retrait volontaire	222
Manque de motivation	199
Pas de mesures de soutien ni de financement	20
Autre	247
Je ne sais pas	187
Total	2 060

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses du Programme d'emploi-habilités admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH pour 2012-2013.

PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS 2012-2013			
Composante	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Administration	1 589,4	0,0	1 589,4
Coordination des services	0,0	3 460,0	3 460,0
Formation*	0,0	1 774,7	1 774,7
Total	\$ 1 589,4	5 234,7	6 824,1
	%	23,3	76,7
			100,0

Le tableau qui suit présente plus en détail les dépenses du Fonds de formation du Programme d'emploi-habilités admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, en 2012-2013.

FONDS DE FORMATION DU PROGRAMME D'EMPLOI-HABILITÉS 2012-2013	
Activité	Dépenses (en milliers de dollars)
Formation scolaire	760,7
Formation professionnelle	140,5
Transport	328,0
Services de soutien spéciaux	544,9
Divers	0,6
Total	1 774,7

Autres programmes d'Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce

Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba fournit d'autres programmes admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH. Ces programmes comprennent d'autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu, le Fonds emploi *Habilités* et les programmes de soutien en milieu de travail (Supported Employment Programs).

Autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu prévoit d'autres mesures budgétaires pour aider les prestataires à se préparer à l'emploi et à faire une transition facile en vue d'intégrer le marché du travail.

La prestation Nouveau départ aide les prestataires qui quittent le Programme pour occuper un emploi au moyen d'un paiement unique visant à les aider à payer les dépenses liées à leur emploi. En 2012-2013, la prestation Nouveau départ a été accordée à 340 prestataires.

En 2012-2013, l'Allocation de mérite pour le travail bénévole a été versée à environ 579 bénéficiaires par mois pour ce qui est des personnes qui font du bénévolat au moins huit fois par mois, et l'Allocation de mérite pour le travail bénévole partiel a été versée à environ 191 bénéficiaires par mois en ce qui concerne les personnes qui font du bénévolat de quatre à sept fois par mois.

Le Programme d'aide à l'emploi et au revenu fournit également aux participants des prestations additionnelles afin de compenser les dépenses liées à leur emploi et d'encourager et d'appuyer leur intégration à la population active. En 2012-2013, 1 738 participants inscrits dans la catégorie des personnes handicapées ont reçu de l'aide pour couvrir les dépenses relatives au travail en vue d'obtenir et de conserver un emploi.

Fonds emploi *Habilités*

Le Fonds emploi *Habilités* appuie les partenariats pour l'emploi innovateurs afin d'aider les personnes handicapées demeurant dans les régions rurales et du Nord à trouver un emploi durable et à le conserver. Le financement permet de combler les écarts de service qui

existent dans les régions rurales et d'accroître la coopération entre les employeurs potentiels et d'autres intervenants communautaires.

En 2012-2013, le Fonds a appuyé un projet visant à aider 32 personnes. Parmi ces personnes, 11 occupaient un emploi d'au moins 15 heures par semaine, au salaire minimum ou à un salaire plus élevé.

Supported Employment Program

Le Supported Employment Program (ou programme de soutien en milieu de travail) fournit une gamme de services au moyen de projets communautaires pour aider les personnes handicapées à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver. Ce programme aide les organismes communautaires sans but lucratif à assurer la conception et la prestation d'activités de soutien en milieu de travail, l'accent étant mis sur l'acquisition de compétences améliorant l'employabilité ainsi que sur l'expérience de travail et le placement, avec pour objectif l'embauche des participants. Les services visent à améliorer l'employabilité générale des participants, à les préparer à une formation ultérieure ou à la recherche d'un emploi, et à avoir comme résultat direct un emploi.

En 2012-2013, treize projets communautaires de soutien en milieu de travail étaient admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH : Association for Community Living – Beauséjour; Association for Community Living – Entre-les-Lacs; Association for Community Living – Steinbach; Connect Employment Services; Focus on Employment; Parkland Residential & Vocational Services; Rose Inc.; Sam Inc.; SCE Lifeworks Inc.; SMD Thompson; The Pas Association for Human Development; et Westman Coalition Employment Opportunity.

En 2012-2013, ces organismes ont fourni un soutien et des services à 782 personnes, dont 496 ont obtenu un emploi. Parmi ces dernières, 237 ont obtenu un emploi qui répondait à la définition d'un emploi conformément au programme de soutien en milieu de travail, soit un emploi d'au moins 15 heures par semaine, avec un salaire minimum ou plus élevé, pendant au moins trois mois consécutifs.

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des autres dépenses des programmes d'Entreprenariat, Formation professionnelle et Commerce Manitoba admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2012-2013.

AUTRES PROGRAMMES D'ENTREPRENARIAT, FORMATION PROFESSIONNELLE ET COMMERCE 2012-2013			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Autres prestations d'aide à l'emploi et au revenu	0,0	1 547,9	1 547,9
Fonds emploi <i>Habilités</i>	0,0	50,0	50,0
Supported Employment Program	0,0	1 576,6	1 576,6
	0,0		
Total	\$ 0,0	3 174,5	3 174,5
	%	0,0	100,0

SANTÉ MANITOBA

Il existe plusieurs programmes admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, qui sont directement ou indirectement appuyés par Santé Manitoba et qui offrent un large éventail de services axés sur l'emploi visant à aider les adultes ayant une maladie mentale à se préparer au marché du travail, à obtenir un emploi et à le conserver.

Au Manitoba, on utilise la stratégie « choisir, obtenir et conserver » concernant les services d'aide à l'employabilité, dans le secteur de la santé mentale. Dans le cadre de cette structure, les services d'emploi supervisé aident les personnes ayant une déficience mentale à réussir et à être heureuses dans l'environnement de travail qu'elles ont choisi, avec le moins d'aide professionnelle possible. Voici les composantes de la démarche :

- **Choisir** – La sélection d'un emploi conforme aux valeurs et aux compétences du participant. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'établissement d'objectifs en matière d'emploi, le perfectionnement professionnel et la prise de décision.
- **Obtenir** – L'acquisition d'un emploi dans le milieu de travail recherché soumis à la concurrence. Les trois principales activités liées à cette étape sont la planification du placement, le placement direct et le soutien au placement.
- **Conserver** – Le maintien de la réussite et de la satisfaction de l'employé par le perfectionnement et l'amélioration de ses compétences et de ses aides. Les trois principales activités liées à cette étape sont l'amélioration des compétences, la coordination des services et la consultation.

Description des programmes et des services

Les services d'aide à l'employabilité admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, dans le contexte des services en santé mentale, peuvent être répartis en trois catégories :

- les services d'aide à l'employabilité financés directement par Santé Manitoba;
- les services offerts par les offices régionaux de la santé;
- les services offerts par des organismes externes et financés par un office régional de la santé.

Services financés directement par Santé Manitoba

Centre de santé mentale de Selkirk (Selkirk Mental Health Centre)

Le Centre de santé mentale de Selkirk est un établissement de santé provincial qui offre des services de réadaptation et de soins prolongés aux personnes ayant une maladie mentale grave et persistante et des lésions cérébrales acquises, des soins psychiatriques immédiats aux résidents du Manitoba et du Nunavut et des services médico-légaux de longue durée.

Le principal but des services de réadaptation professionnelle du Centre consiste en l'exploration des intérêts et des aptitudes professionnelles et le développement de l'employabilité par des évaluations interdisciplinaires et des occasions de perfectionnement professionnel.

Le programme d'encouragement professionnel du Centre offre de l'expérience professionnelle dans divers postes de travail du Centre. Il permet également d'organiser, par l'intermédiaire d'employeurs communautaires, un encadrement en cours d'emploi par le personnel des services de réadaptation professionnelle. Le programme donne la possibilité de perfectionner des compétences ou des habitudes de travail qui augmentent l'employabilité. Il offre également des occasions d'évaluation et de formation dans des tâches précises et permet aux participants de maintenir leurs compétences professionnelles dans un milieu structuré.

En 2012-2013, le Centre de santé mentale de Selkirk a fourni des services de réadaptation professionnelle à 127 personnes. En moyenne, 47 personnes (39 au minimum et 55 au maximum) ont participé au programme d'encouragement professionnel chaque semaine. En moyenne, 12 personnes (16 au maximum) ont travaillé chaque semaine dans un milieu communautaire (à l'extérieur du Centre). On a enregistré une augmentation du nombre de participants au programme ainsi qu'une augmentation générale du nombre moyen d'emplois conservés par chaque personne. Cela démontre un intérêt croissant à l'égard du programme d'encouragement professionnel. Dans le contexte de ces augmentations, il est important de remarquer que le nombre de placements communautaires s'est considérablement accru. Ces postes donnent aux bénéficiaires l'occasion d'acquérir des compétences professionnelles spécialisées et de se sentir à l'aise dans un milieu de travail.

Services offerts par les offices régionaux de la santé

Les offices régionaux de la santé, qui étaient au nombre de 11 (dix offices dans les communautés rurales et du Nord, et un à Winnipeg), sont chargés de la prestation directe de services en santé mentale de base aux clients. En 2012-2013, ils ont été fusionnés et leur nombre est passé de 11 à 5. Différents types de fournisseurs de services, dont les travailleurs des services communautaires de santé mentale, les responsables de la gestion de cas intensive, les conseillers en emploi et les surveillants en santé mentale, fournissent ces services par l'intermédiaire du Programme communautaire de santé mentale.

Programme communautaire de santé mentale

Le Programme communautaire de santé mentale des offices régionaux de la santé offre des services aux adultes ayant une maladie mentale aiguë ou une maladie mentale grave et persistante, ainsi qu'aux personnes âgées ayant des troubles mentaux.

Des services liés à l'emploi sont offerts par quatre types de travailleurs au sein de leur programme communautaire de santé mentale respectif :

- les travailleurs des services communautaires de santé mentale;
- les responsables de la gestion de cas intensive;
- les conseillers en emploi;
- les surveillants en santé mentale.

Travailleurs des services communautaires de santé mentale

Les travailleurs des services communautaires de santé mentale offrent des services complets d'évaluation, de planification et d'intervention, ainsi que de réadaptation aux adultes atteints d'une maladie mentale aiguë ou grave et persistante. Ils aident ces personnes à faire face aux situations de crise, les mettent en rapport avec des services d'aide clinique et d'autres ressources, et leur offrent des services de counseling et de gestion des cas.

Responsables de la gestion de cas intensive

Les responsables de la gestion de cas intensive offrent un service de gestion de cas et de réadaptation aux personnes qui ont une maladie mentale grave et persistante et qui ont besoin de services continus et intensifs en matière de gestion de cas et de réadaptation pour parvenir à un niveau de réussite satisfaisant dans leur vie au sein de la communauté. Ces spécialistes les aident à atteindre leurs objectifs de mode de vie, de travail et d'apprentissage.

Conseillers en emploi

Les conseillers en emploi aident les adultes ayant une déficience psychique à choisir un emploi, à l'obtenir et à le conserver. Ils prennent part à tous les aspects de la gestion des cas, du développement de l'emploi et de la mise sur pied de ressources ainsi que du perfectionnement professionnel des clients. Dans certains cas, les conseillers se chargent de la formation professionnelle, mais dans le cas d'interventions plus exigeantes et intensives, ils ont recours à des surveillants en santé mentale ou à des formateurs en milieu de travail.

Les types d'activités axées sur l'emploi qu'offrent ces fournisseurs de services varient selon les besoins des clients. Ils peuvent inclure les suivants :

- la préparation d'un curriculum vitæ;
- la simulation d'entrevues;
- la manière de remplir les formulaires de demande d'emploi;
- l'établissement d'objectifs professionnels;
- les renvois (p. ex. : vers le Programme d'emploi-habilités, les centres d'emploi);
- l'analyse des possibilités d'emploi avec les clients;
- l'analyse des obstacles à l'emploi;
- l'aide pour se préparer à travailler;
- l'offre d'un soutien en cas de crise professionnelle.

En 2012-2013, le Programme communautaire de santé mentale a fourni des services liés à l'emploi à 1 339 personnes.

Surveillants en santé mentale

Les surveillants en santé mentale sont des travailleurs de soutien occasionnels qui procurent appui et assistance aux personnes atteintes de maladie mentale en ce qui concerne le mode de vie, l'apprentissage et le travail. Ils relèvent des travailleurs des services communautaires de santé mentale.

La partie du Programme des surveillants en santé mentale dont les coûts ont été partagés en vertu de l'EMTPH est liée au pourcentage de temps axé sur le soutien relatif au travail tel que la formation en milieu de travail, les activités personnalisées de l'étape « choisir » et la formation professionnelle. En 2012-2013, les surveillants en santé mentale ont offert des services liés à l'emploi à 192 personnes.

Programme de suivi intensif dans la communauté

L'Office régional de la santé de Winnipeg a deux équipes autonomes du Programme de suivi intensif dans la communauté qui aident les personnes ayant des symptômes de maladie mentale graves et persistants à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

L'équipe pluridisciplinaire (formée d'un psychiatre, de travailleurs sociaux, d'infirmières et d'autres professionnels) fournit des services de réadaptation, d'aide et de soins aux personnes dont le diagnostic primaire est la schizophrénie, la psychose maniacodépressive ou une autre psychose majeure. Parmi les activités du Programme, notons :

- le counselling d'emploi;
- le perfectionnement professionnel;
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle;
- la formation préalable à l'emploi;
- l'aide à l'éducation et la facilitation de celle-ci;
- le développement des compétences en recherche d'emploi;
- l'accès au marché voilé du travail;
- l'aide à l'emploi active et continue.

En 2012-2013, le Programme de suivi intensif dans la communauté de la rue Hargrave a fourni des services à 89 personnes, dont 60 ont participé à des activités admissibles en vertu de l'EMTPH. Parmi ces personnes, 21 occupaient un emploi : huit occupaient un poste à temps plein, deux un poste à temps partiel et 11 un poste occasionnel.

35 autres occupaient un poste bénévole, 13 participaient activement à une recherche d'emploi, trois faisaient des études et trois travaillaient à leur propre compte.

En 2012-2013, le Programme de suivi intensif dans la communauté de la rue Leila a fourni des services à 81 personnes, dont 34 ont participé à des activités admissibles en vertu de l'EMTPH. Parmi ces personnes, 18 occupaient un emploi : deux avaient un poste à temps plein, quatre un emploi à temps partiel et 12 un emploi occasionnel. Quatre autres occupaient un poste bénévole et 12 autres encore participaient activement à une recherche d'emploi et faisaient des études.

Eden Mental Health Centre

L'Eden Mental Health Centre est une filiale des Eden Health Care Services qui gèrent un ensemble de services de santé mentale. Il offre des services de soins immédiats aux adultes qui y sont hospitalisés ainsi que des services communautaires de santé mentale par l'intermédiaire de l'Office régional de la santé du Centre, selon un contrat de service.

Les travailleurs des services communautaires de santé mentale du Centre fournissent des services de préparation à l'emploi en offrant des services de gestion de cas intensifs. Le Service d'ergothérapie fournit aussi des services de préparation relative à l'emploi. Ces services sont considérés comme ayant lieu à l'étape initiale « choisir ».

Lorsqu'un client montre de l'intérêt pour un emploi, il est dirigé vers Segue Career Options de Eden, la filiale professionnelle d'Eden Health Care Services. Segue Career Options offre des activités professionnelles au cours des étapes « choisir, obtenir et conserver ». En 2012-2013, Segue Career Options a fourni des services liés à la préparation à l'emploi à 97 personnes ayant une déficience psychiatrique. Parmi elles, 60 ont occupé un poste pendant cette période. Sur les 97 personnes, 20 ont commencé en 2011-2012 et ont terminé en 2012-2013; 22 ont commencé et ont terminé au cours de l'exercice 2012-2013, et 24 ont commencé en 2012-2013 et seront reportées à l'exercice 2013-2014. Segue Career Options continue de travailler de manière régulière avec les 31 personnes restantes qui font toujours face à des obstacles liés à l'emploi. L'organisme est aussi un bureau de placement pour le Programme d'emploi-habilités.

Services offerts par les organismes externes

Les offices régionaux de la santé financent quatre organismes externes qui sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH et qui proposent des services d'employabilité aux personnes ayant une maladie mentale.

Service de réadaptation et de rétablissement (Association canadienne pour la santé mentale)

Le service de réadaptation et de rétablissement, de l'Association canadienne pour la santé mentale (région de Winnipeg), aide les personnes ayant une maladie mentale à choisir, à obtenir et à conserver un emploi.

Les activités liées à l'emploi incluent les suivantes :

- le counseling en matière d'emploi,
- le perfectionnement professionnel,
- la transition école-travail,
- l'intervention et la gestion en cas de crise professionnelle,
- l'expérience de travail;
- l'aide à l'enseignement postsecondaire,
- l'aide à l'emploi active et continue,
- l'assistance en milieu de travail,
- le travail indépendant.

De plus, le service aide les personnes ayant une maladie mentale qui désirent reprendre leurs études à examiner les options qui s'offrent à elles en matière d'enseignement, à obtenir une aide financière, à terminer leur programme d'études et à chercher du travail.

En 2012-2013, le service de réadaptation et de rétablissement a aidé 53 personnes à élaborer un objectif d'emploi. Parmi les nouveaux participants admis au programme, 25 avaient un objectif d'emploi et six ont trouvé un travail à la fin de la période du rapport.

Parmi les participants admis antérieurement, 14 ont conservé l'emploi qu'ils avaient obtenu au cours de périodes antérieures. 13 ont été congédiés, dont huit occupaient un emploi à la fin de l'exercice. Parmi ces huit, cinq occupaient un emploi à temps plein, deux travaillaient à

temps partiel et un de façon occasionnelle. À la fin de l'exercice, six participants étaient sans travail. De plus, 25 participants employés ont reçu de l'aide lors d'une crise liée à l'emploi.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc.

Self Starting Creative Opportunities for People in Employment Inc. (SSCOPE) est un organisme de santé mentale sans but lucratif constitué en corporation en 1991 qui offre des possibilités d'emploi occasionnel et à temps partiel aux hommes et aux femmes de Winnipeg ayant des problèmes de santé mentale et recherchant une expérience de travail constructive. Sa devise est « Real work... Real income », soit un travail réel pour un revenu réel.

SSCOPE offre une expérience de travail et une formation en cours d'emploi accessibles, souples et fondées sur le choix, et répond ainsi aux besoins auxquels ne répondent pas nécessairement les autres programmes de formation professionnelle. Le programme fournit des services de soutien, d'orientation et de formation aux participants et les aide à établir des objectifs professionnels personnels ainsi qu'à mettre en œuvre ce qu'il faut pour les atteindre. Actuellement, SSCOPE est le seul service de Winnipeg qui cherche à répondre aux besoins des clients des services de santé mentale en matière de possibilités d'emploi au niveau débutant et aux taux du marché du travail.

Le personnel de SSCOPE établit des possibilités d'emploi et comble les besoins de chacun des postes grâce aux compétences actuelles des participants. Un chef d'équipe accompagne le participant (ou le groupe de participants) sur le lieu de travail afin de lui offrir appui, conseils, formation en cours d'emploi, moyen de transport et aide aux relations avec la clientèle, tout en évaluant ses besoins. Le programme est souple; il permet aux personnes d'y participer ou de s'en retirer, ainsi que de saisir les différentes occasions d'emploi qui se présentent. Les membres commencent eux-mêmes le processus de réservation des quarts de travail qu'ils désirent et déterminent s'ils sont prêts à augmenter ou à diminuer leurs heures de travail.

En 2012-2013, SSCOPE a fourni des services à un total de 187 employés ayant reçu un salaire et des avantages sociaux au cours de l'exercice, ce qui constitue une hausse par rapport aux 162 participants de l'exercice précédent. En moyenne, 57 personnes ont été employées par SSCOPE toutes les deux semaines, soit une augmentation par rapport aux 47 personnes de l'exercice précédent.

Cela a représenté un total de 9 141,72 heures d'emploi créées au cours de l'exercice, soit une augmentation de 13 % par rapport aux 8 092,45 heures créées lors de l'exercice précédent. En moyenne, 20 personnes additionnelles ont reçu un emploi chaque mois durant l'exercice précédent. Le total des salaires et avantages moyens versés aux membres employés a augmenté de 18 % en passant de 146 368 \$ en 2011-2012 à environ 172 901 \$ en 2012-2013. En 2012-2013, il y a eu 112 nouveaux demandeurs, si bien que 56 nouveaux membres salariés ont obtenu un emploi auprès de SSCOPE au cours de l'exercice. Environ 14 membres employés ont aussi obtenu des emplois à temps plein ou des emplois à temps partiel permanents ailleurs ou à SSCOPE. Cinq autres personnes ont poursuivi leurs études ou ont suivi une formation professionnelle.

Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.

L'un des objectifs de ces centres d'assistance est la formation et le perfectionnement des personnes ayant une maladie mentale persistante, afin de maximiser leur employabilité dans un milieu de travail positif. Des conseillers en emploi rencontrent les clients individuellement afin de les aider à trouver et à conserver un emploi dans la collectivité.

Le Sunflower Cafe des centres d'assistance en santé mentale de Selkirk et de la région d'Entre-les-Lacs dirige un programme transitionnel d'emploi qui crée des postes exigeant différents degrés de compétences. Il existe un certain nombre de postes offerts en tout temps, en raison du renouvellement des participants et des employés.

En 2012-2013, 18 personnes ont participé au programme et étaient encore actives au 31 mars 2013. Il y a eu quatre nouveaux participants.

Quatre participants ont quitté le programme l'année dernière et les nouveaux participants étaient encore actifs au 31 mars 2013. Parmi les quatre participants ayant quitté le programme, deux ont trouvé un travail dans la collectivité.

Ventures

Ventures est un programme d'évaluation des compétences professionnelles et de formation destiné aux adultes ayant des problèmes de santé mentale qui compromettent leur capacité à obtenir et à conserver un emploi. Ce programme évalue les compétences

professionnelles de base que possède le participant et, selon le cas, lui fournit une formation qui vise le renforcement de ses compétences. Il met au point avec ses clients des plans de formation axés sur leurs besoins précis. Ventures compte un certain nombre de partenaires qui offrent des occasions de formation au travail à des postes au sein de l'office régional de la santé et de la collectivité de Brandon.

En 2012-2013, Ventures a offert des services liés à l'emploi à 43 personnes. Neuf d'entre elles participaient au programme pour la première fois et dix depuis moins de deux ans. Durant l'exercice, un client est parti à la retraite, un autre a trouvé un emploi, un autre encore a repris ses études en vue d'obtenir un diplôme et un dernier a quitté la région. Trois clients ont travaillé en même temps pour Ventures et d'autres programmes de façon à augmenter leurs chances d'intégrer le marché du travail. De nombreux participants font du bénévolat dans des établissements communautaires (par exemple à la Humane Society, au Musée des beaux-arts et dans des églises locales) et sont également impliqués dans divers programmes sociaux et récréatifs.

Indicateurs de résultats de programme

Les tableaux qui suivent présentent la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de clients de Santé Manitoba qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2012-2013.

PROGRAMMES DE SANTÉ MANITOBA 2012-2013	
Programme ou service	Nombre de personnes
Selkirk Mental Health Centre.	127
Programme communautaire de santé mentale	1 339
Surveillants en santé mentale	192
Programme de suivi intensif dans la communauté	94
Eden Mental Health Centre (Segue Career Options)	97
Service de réadaptation et de rétablissement	53
SSCOPE	187
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres Inc.	18
Ventures	43
Total	2 150

PROGRAMMES DE SANTÉ MANITOBA 2012-2013	
Indicateurs des programmes de Santé Manitoba	Nombre de personnes
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	1 666
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	359
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	964
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme	977
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	445

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses des programmes de Santé Manitoba admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2012-2013.

PROGRAMMES DE SANTÉ MANITOBA 2012-2013			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Centre de santé mentale de Selkirk	370,8	1 706,8	2 077,6
Programme communautaire de santé mentale	780,0	6 855,2	7 635,2
Surveillants en santé mentale	0,0	1 289,3	1 289,3
Programme de suivi intensif dans la communauté	0,0	838,3	838,3
Service de réadaptation et de rétablissement	300,7	622,0	922,7
SSCOPE	64,8	100,0	164,8
Selkirk and Interlake Mental Health Support Centres	0,0	98,3	98,3
Ventures	6,5	90,4	96,9
Total	\$ 1 522,8	11 600,3	13 123,1
	%	11,6	88,4
			100,0

VIE SAINTE, AÎNÉS ET CONSOMMATION MANITOBA

Vie saine, Aînés et Consommation Manitoba veille à créer des occasions de vie saine en favorisant le bien-être et la prévention à chaque étape de la vie. En partenariat avec les communautés, les écoles et les lieux de travail, le ministère de la Vie saine, des Aînés et de la Consommation s'efforce de créer des milieux positifs qui permettent de faire des choix sains plus facilement et de les rendre plus accessibles à tous les Manitobains.

Description des programmes et des services

Vie saine, Aînés et Consommation Manitoba fournit une orientation stratégique et un financement à 16 organismes qui offrent des traitements contre l'alcoolisme et la toxicomanie à des adultes, dont deux sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH, soit la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances et la Behavioural Health Foundation.

Il existe un lien réel entre la réduction de la consommation d'alcool et de drogues et l'obtention d'un emploi. Les personnes qui sont incapables de modérer ou de maîtriser leur consommation d'une substance engendrant une dépendance voient leur aptitude à prendre part à la vie active extrêmement limitée. Dans le cas de ces personnes, le risque de préjudice associé à la consommation de substances pouvant entraîner une dépendance aura donc des répercussions négatives sur leur capacité de participer de façon valable à la société.

Administration des programmes de santé mentale

Même si la prestation directe de la majorité des services a été déléguée aux offices régionaux de la santé, la Direction de la santé mentale et des soins spirituels conserve la responsabilité des normes générales pour les programmes de l'ensemble de la province ainsi que de l'évaluation des résultats précis pour les personnes qui participent à des programmes, services ou projets relatifs à l'emploi. De plus, il incombe à Santé Manitoba de fournir un soutien financier aux offices régionaux de la santé pour les services offerts à la collectivité.

Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances (AFM)

Les programmes de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances (AFM) offrent une vaste gamme de services axés sur l'emploi qui aident les adultes handicapés à se préparer au marché du travail ainsi qu'à obtenir ou à conserver un emploi. La prestation de ces programmes s'effectue à l'échelle régionale partout au Manitoba. L'AFM offre aux participants des occasions de réussir professionnellement par la coordination d'une gamme de services de soutien et d'orientation qui les aident à entrer sur le marché du travail ou à conserver un emploi.

Administration

L'administration de l'AFM se compose de différents volets. Le volet direction détermine des objectifs et une orientation des politiques qui régissent tous les aspects des activités de l'organisme. Le volet finances, technologies de l'information et ressources humaines s'occupe de la gestion des finances et du système de gestion, et offre des services en ressources humaines à tous les secteurs de programmes de l'AFM. Le volet sensibilisation et information offre des services de relations publiques, de sensibilisation et de bibliothèque au sujet de la consommation et de l'abus d'alcool et d'autres drogues. Le volet évaluation et obligation redditionnelle est axé sur l'obligation redditionnelle par l'évaluation des programmes offerts aux clients.

Programmes en établissement destinés aux adultes

Les programmes en établissement destinés aux adultes de l'AFM facilitent la réinsertion sociale des participants dans la collectivité à partir de l'environnement structuré d'un milieu de réadaptation en établissement. Les participants sont des hommes et des femmes de 18 ans et plus qui ont été examinés, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues et ayant besoin d'une vaste intervention continue.

Ces programmes visent à ramener les participants à un niveau de fonctionnement optimal par la réduction des effets négatifs de la dépendance. Ils permettent au participant de stabiliser sa situation de crise professionnelle ou lui procurent les compétences nécessaires pour se préparer au marché du travail et décrocher un emploi. En vue de l'emploi, on apprend aux participants la gestion du temps et du stress, la maîtrise de la colère, la communication, le sens des

responsabilités, un style de vie sain et des techniques de recherche d'emploi.

Par ailleurs, un service de réadaptation de courte durée (de 21 à 28 jours) en établissement pour alcooliques et toxicomanes est offert dans les cinq établissements de la Fondation dont un est situé à Brandon, un à Sainte-Rose-du-Lac, un à Thompson et deux à Winnipeg. À la fin de leur programme, les clients sont aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe, pour y recevoir un soutien continu.

Programmes communautaires destinés aux adultes

Tout comme les programmes en établissement, les programmes communautaires destinés aux adultes de l'AFM visent à faciliter le retour du participant à un niveau de fonctionnement optimal, qui comprend l'employabilité. La clientèle directe est composée d'hommes et de femmes âgés de 18 ans et plus qui ont été examinés, puis jugés comme ayant une dépendance à l'alcool ou à d'autres drogues, mais qui disposent d'un milieu de vie stable et reçoivent un soutien important de la part de la collectivité et de leur famille. Un tel milieu et un tel soutien sont propices aux services communautaires.

Ces programmes offrent aux participants qui vivent dans la collectivité un milieu de soutien de même que des renseignements sur les risques et autres problèmes de fonctionnement quotidien (professionnels, familiaux et sociaux) entraînés par leur alcoolisme ou leur toxicomanie. Lorsque cela s'avère approprié, on établit également des liens avec des fournisseurs de services de psychologie tels que des psychologues cliniciens, des travailleurs des services communautaires de santé mentale ou des psychiatres. Comme dans le cadre des programmes en établissement, on offre aux participants des occasions d'acquisition de compétences axées sur l'emploi afin de leur permettre d'obtenir ou de conserver un emploi. À la fin du programme, les participants peuvent être aiguillés vers un service de soins continus de l'AFM ou vers un centre communautaire ou d'entraide externe pour y recevoir un soutien continu.

Programme de traitement à la méthadone

Les clients directs du programme d'entretien à la méthadone sont des personnes qui souffrent d'une dépendance aux opiacés. Ce programme procure de la méthadone et un service d'analyse d'urine aux clients ayant une dépendance aux opiacés, et leur fournit des services de counseling, de formation, de stabilisation professionnelle,

de préparation à l'emploi et d'aide à l'établissement d'objectifs. L'entretien à la méthadone permet aux personnes de fonctionner normalement et d'effectuer des tâches physiques et mentales sans diminution de leurs capacités.

L'objectif du programme est de donner aux personnes l'occasion d'arrêter sans danger leur consommation d'opiacés et d'acquérir et de maintenir une manière quotidienne positive de fonctionner, entre autres par l'obtention et la conservation d'un emploi.

Services en milieu de travail

L'intervention en milieu de travail est un moyen efficace d'aborder les problèmes d'emploi liés à la dépendance et les problèmes personnels qui y sont associés. Les services en milieu de travail comprennent les interventions en milieu de travail, l'élaboration de politiques, les consultations, la formation sur mesure et les ateliers de sensibilisation des employés.

Behavioural Health Foundation (BHF)

L'organisme Behavioural Health Foundation est constitué d'un établissement de traitement des maladies concomitantes de longue durée (de trois à six mois sont recommandés, mais des séjours plus longs sont permis) et fournit des conseils en matière de toxicomanie et de style de vie destinés aux clients et à leur famille (hommes, femmes et jeunes). Le programme est conçu pour offrir progressivement aux participants l'occasion d'acquérir les compétences professionnelles, intellectuelles et de communication nécessaires à une réinsertion réussie dans la société, tout en abandonnant les comportements qui entretiennent leur dépendance.

Programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles

Le programme destiné aux hommes, aux femmes et aux familles de la Behavioural Health Foundation propose des services aux hommes et aux femmes incapables de mener leur vie de façon satisfaisante à cause d'une dépendance ou d'un problème de santé mentale, de même qu'à leurs enfants à charge. Il vise à aider les participants à adopter un mode de vie positif par la reprise d'un parcours scolaire ou professionnel et par la réduction ou l'élimination des dépendances à l'alcool et aux autres drogues.

Grâce à des séances de counseling individuel ou collectif, les résidents découvrent la dynamique de la dépendance et la manière de vivre des émotions et des sensations sans l'utilisation de substances chimiques. L'accent est mis sur les aptitudes à la résolution des conflits et à l'affirmation de soi, ainsi que sur les techniques de communication et de résolution de problèmes, ce qui aide les résidents à acquérir des comportements constructifs face aux difficultés. La formation scolaire et professionnelle, ainsi que l'acquisition et le perfectionnement de compétences en vue de la recherche d'emploi, sont présentés comme des moyens d'adopter un mode de vie positif.

Les employés de la Behavioural Health Foundation aident les résidents à vaincre leur dépendance au moyen de diverses activités préalables à l'emploi, dont l'évaluation des compétences, l'aide à la rédaction du curriculum vitæ, la préparation à l'entrevue, l'adoption d'attitudes positives à l'égard du travail, de bonnes habitudes de travail et de compétences professionnelles, de même que l'établissement d'une routine au travail et la reprise de la scolarité.

Ce programme comprend également de la formation professionnelle ainsi que de l'aiguillage vers des services d'emploi. Les personnes qui ont réussi le programme sont celles qui ont non seulement corrigé les comportements destructeurs qui les ont amenées à la Behavioural Health Foundation, mais aussi celles qui ont obtenu un emploi valable ou commencé un programme de formation scolaire ou professionnelle. De plus, l'organisme continue à offrir du soutien aux clients qui décrochent un emploi ou commencent un programme de formation.

Indicateurs de résultats de programme

Le tableau qui suit présente la répartition détaillée, par programme ou service, du nombre de participants aux programmes de lutte contre les dépendances qui ont bénéficié de services d'employabilité au cours de l'exercice 2012-2013.

PROGRAMMES DE LUTTE CONTRE LES DÉPENDANCES 2012-2013		
Indicateurs de programme de l'EMTPH	Nombre de personnes	
	AFM*	BHF
1. Nombre de personnes qui participent activement aux programmes	2 781**	228
2. Nombre de personnes qui réussissent à terminer un programme	1 684	164
3. Nombre de personnes qui terminent le programme de préparation à l'emploi et qui évoluent par la suite vers d'autres interventions menant à l'obtention d'un emploi	S. O.	66
4. Nombre de personnes embauchées après avoir participé au programme	57***	27
5. Nombre de personnes maintenues en poste dans le cas d'une crise professionnelle	S. O.	7

*Les personnes participant aux programmes destinés aux victimes du jeu, aux familles, aux jeunes et aux conducteurs avec facultés affaiblies ne sont pas incluses dans ces statistiques.

**Selon les données du formulaire de fermeture de la Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances. Ces données comprennent les clients qui ont demandé la fermeture de leur dossier ou qui n'ont pas participé aux programmes de la Fondation depuis six mois. Remarque : on ne peut pas entièrement se fier aux données du formulaire de fermeture pour représenter les adultes participant activement aux programmes de lutte contre les dépendances à l'alcool et aux autres drogues (par exemple, il se peut que les personnes admises en mars 2012 à un programme communautaire suivent encore un traitement et qu'elles ne figurent pas dans les chiffres du tableau ci-dessus).

***Les données proviennent d'une évaluation de l'un des programmes offerts en établissement par la Fondation. Elles représentent le nombre de participants ayant déclaré avoir un emploi trois mois après la fin du traitement (cela n'inclut pas les étudiants ni les personnes à la retraite).

Dépenses

Le tableau suivant donne la répartition des dépenses des programmes de Vie saine, Aînés et Consommation Manitoba admissibles au partage des frais en vertu de l'EMTPH pour 2012-2013.

PROGRAMMES DE VIE SAINE, AÎNÉS ET CONSOMMATION MANITOBA 2012-2013			
Office	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Administration des programmes de santé mentale	171,1	0,0	171,1
Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances	976,6	3 490,6	4 467,2
Behavioural Health Foundation	692,2	1 383,6	2 075,7
Total	\$ 1 839,8	4 874,2	6 714,0
	%	27,4	72,6
			100,0

ENFANTS ET PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE

Enfants et Perspectives pour la jeunesse vise à aider les enfants et les jeunes du Manitoba à obtenir les meilleurs résultats possibles à toutes les étapes de leur développement. Les expériences de la petite enfance ont des répercussions profondes sur la santé et le bien-être en général, tout au long de la vie. Soutenir les enfants et leurs familles a des avantages qui s'appliquent aussi à l'économie, à la santé de la population et à la sécurité de la collectivité.

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés

Options carrières à l'intention des étudiants handicapés (Options carrières) est une composante de Service STEP. Celui-ci offre de l'argent destiné aux salaires et des équivalents temps plein aux ministères du gouvernement provincial afin qu'ils offrent à de jeunes handicapés effectuant des études secondaires ou postsecondaires des postes liés à leurs objectifs de carrière. Les étudiants de niveau postsecondaire peuvent utiliser et étendre leurs compétences, et en développer de nouvelles, tandis que les élèves du secondaire acquièrent leur première expérience professionnelle.

La plupart des emplois sont des emplois d'été, mais on offre aussi des postes à temps partiel que les étudiants de niveau postsecondaire peuvent occuper durant l'année collégiale ou universitaire, grâce au programme STEP à temps partiel.

On évalue les compétences, la scolarité, les intérêts professionnels, les objectifs de carrières et, au besoin, l'aménagement requis du milieu de travail des étudiants, qui doivent avoir au moins 16 ans quand ils commencent leur emploi. Les étudiants doivent fréquenter l'école à temps plein (ou à temps partiel, si cela est dû à leur handicap) et doivent continuer leurs études l'année suivante ou, s'ils ont arrêté l'école durant environ un an à cause de leur handicap, doivent reprendre leurs études l'année suivante.

L'objectif d'Options carrières est d'intégrer tous les étudiants et d'éliminer les obstacles auxquels sont confrontés les étudiants handicapés dans leur choix de carrière. Options carrières aide aussi

les étudiants à faire la transition de l'école au travail en leur offrant la possibilité d'explorer des carrières au sein du gouvernement provincial.

En 2012-2013, 31 étudiants ont été placés dans des postes dans le cadre du programme Options carrières à l'intention des étudiants handicapés. Parmi ceux-ci, 26 étudiants ont occupé des postes à temps plein, deux des postes à temps partiel et trois une combinaison de postes à temps partiel et à temps plein.

Dépenses

Le tableau suivant présente la répartition des dépenses du programme Options carrières qui sont admissibles au partage des coûts en vertu de l'EMTPH pour 2012-2013.

ENFANTS ET PERSPECTIVES POUR LA JEUNESSE 2012-2013			
Programme	Dépenses (en milliers de dollars)		
	Administration	Programme	Total
Options carrières à l'intention des étudiants handicapés	\$ 0,0	189,8	189,8
	% 0,0	100,0	100,0

INDICATEURS SOCIAUX

Les données de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (EDTR), menée annuellement par Statistique Canada, sont une source de renseignements sur l'emploi, les salaires et les niveaux d'éducation de la population canadienne.

Les tableaux suivants fournissent, en fonction des données de l'EDTR, les indicateurs sociaux relatifs à la participation des personnes handicapées au marché du travail, aux taux d'emploi, au revenu d'emploi et au niveau d'études atteint des personnes handicapées ou non au Manitoba pour 2011.

Taux d'emploi

Nombre et taux d'emploi des personnes de 16 à 64 ans selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba 2011.

	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes
Tous les hommes et les femmes						
Total	774	100,0	164	100,0	490	100,0
Employées	455	58,8	95	58,2	356	72,8
Sans emploi	8	1,0	F	1,9	F	0,9
Inactives	77	10,0	37	22,8	38	7,8
Autre	120	F	28	F	91	F
Hommes						
Total	391	100,0	80	100,0	250	100,0
Employées	244	62,4	53	66,6	191	76,3
Sans emploi	F	0,9	F	1,1	F	1,1
Inactives	26	6,6	13	15,9	12	4,8
Autre	58	F	13	F	44	F
Femmes						
Total	383	100,0	84	100,0	240	100,0
Employées	211	55,0	42	50,1	166	69,1
Sans emploi	F	1,1	F	2,8	F	0,7
Inactives	51	13,3	25	29,3	26	10,8
Autre	62	F	15	F	46	F

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, Enquête sur la dynamique du travail et du revenu

Remarque : La catégorie « Autre » permet de recenser les personnes employées pendant une partie de l'année, sans emploi pendant une partie de l'année ou inactives pendant une partie de l'année et celles qui ont été dans deux de ces trois situations

Remarque : « F » s'applique aux données qui ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Revenu d'emploi

Répartition du revenu selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba 2011

	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes
Tous les hommes et les femmes						
Total	627	100,0	86	100,0	490	100,0
1 \$ - 4 999 \$	87	13,9	17	19,4	63	12,9
5 000 \$ - 19 999 \$	205	32,8	30	34,7	157	32,1
20 000 \$ - 29 999 \$	110	17,5	15	16,9	85	17,4
30 000 \$ - 39 999 \$	86	13,6	9	10,3	71	14,4
40 000 \$ - 49 999 \$	57	9,0	8	9,1	45	9,1
50 000 \$ - 59 999 \$	34	5,4	F	4,1	29	5,8
60 000 \$ et plus	48	7,7	5	5,5	40	8,2
Hommes						
Total	329	100,0	45	100,0	256	100,0
1 \$ - 4 999 \$	39	11,8	7	16,3	28	11,1
5 000 \$ - 19 999 \$	91	27,5	14	30,5	68	26,4
20 000 \$ - 29 999 \$	53	16,0	7	15,6	40	15,6
30 000 \$ - 39 999 \$	49	15,0	5	11,8	40	15,6
40 000 \$ - 49 999 \$	40	12,0	6	12,3	32	12,4
50 000 \$ - 59 999 \$	19	5,9	F	4,9	16	6,4
60 000 \$ et plus	39	11,8	F	8,6	32	12,5
Femmes						
Total	298	100,0	41	100,0	234	100,0
1 \$ - 4 999 \$	49	16,3	9	22,7	35	15,0
5 000 \$ - 19 999 \$	115	38,5	16	39,3	90	38,4
20 000 \$ - 29 999 \$	57	19,2	8	18,3	45	19,2
30 000 \$ - 39 999 \$	36	12,2	4	8,8	31	13,2
40 000 \$ - 49 999 \$	17	5,7	F	5,6	13	5,6
50 000 \$ - 59 999 \$	15	4,9	F	3,2	12	5,2
60 000 \$ et plus	9	3,2	F	2,1	8	3,4

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

Remarque : « F » s'applique aux données qui ne sont pas assez fiables pour être publiées.

Niveau d'études

Plus haut niveau d'études selon le sexe et la situation relative au handicap, Manitoba 2011

	Total		Personnes handicapées		Personnes non handicapées	
	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes	N ^{bre} de personnes (en milliers)	% de personnes
Tous les hommes et les femmes						
Total	774	100,0	164	100,0	490	100,0
Moins que le diplôme d'études secondaires	104	13,5	30	18,2	63	13,0
Diplôme d'études secondaires	125	16,2	28	16,8	83	16,9
Certificat ou diplôme lié à un métier	49	6,3	15	9,3	31	6,4
Études collégiales	154	19,9	36	21,6	106	21,6
Certificat universitaire	162	21,0	28	17,3	122	24,9
Hommes						
Total	391	100,0	80	100,0	250	100,0
Moins que le diplôme d'études secondaires	61	15,5	15	18,7	39	15,4
Diplôme d'études secondaires	64	16,5	11	14,3	44	17,8
Certificat ou diplôme lié à un métier	30	7,8	9	11,5	21	8,2
Études collégiales	69	17,7	16	19,9	50	20,0
Certificat universitaire	78	19,9	13	16,9	59	23,5
Femmes						
Total	383	100,0	84	100,0	240	100,0
Moins que le diplôme d'études secondaires	44	11,4	15	17,8	25	10,4
Diplôme d'études secondaires	61	15,9	16	19,1	39	16,1
Certificat ou diplôme lié à un métier	18	4,8	F	7,2	11	4,6
Études collégiales	85	22,2	20	23,3	56	23,3
Certificat universitaire	85	22,1	15	17,7	63	26,4

Source : Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, *Enquête sur la dynamique du travail et du revenu*

Remarque : « F » s'applique aux données qui ne sont pas assez fiables pour être publiées.

CONCLUSION

Le gouvernement du Canada et les provinces et territoires ont offert de nombreux programmes d'aide aux personnes handicapées, au fil des ans. À partir de l'entente de partage des coûts relative à la réadaptation professionnelle des personnes handicapées, les gouvernements ont travaillé ensemble pour offrir des services et des programmes complets dans ce domaine aux personnes handicapées.

Les ententes successives de partage des coûts entre les gouvernements, y compris l'AEPH, permettent de continuer à accroître l'autonomie des personnes handicapées ainsi que leur capacité à contribuer à la vie sociale et économique grâce à un emploi soumis à la concurrence. Plus récemment, l'EMTPH a démontré l'engagement du gouvernement à poursuivre ses objectifs visant l'intégration des personnes handicapées et la promotion de leur pleine citoyenneté.

Le Manitoba croit en l'intégration des personnes handicapées au marché du travail et voit dans l'EMTPH une occasion de miser sur les succès remportés par le PRPPH et l'AEPH, et d'améliorer davantage les programmes et les services offerts aux personnes handicapées.

This information is also available in English.